BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Le 28 octobre 2026
077-247700701-20261028-2026126I0-AR
Publié le 28 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISONS DU PRÉSIDENT

DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2026-126 – OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES STRUCTURES DE LA VILLE DE NANGIS AU SERVICE MULTISPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE NANGISSIENNE

Pierre-Yves NICOT, Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2026-034 en date du 16 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité pour le service Multisports de la Brie Nangissienne de disposer de l'accès à la piscine municipale pour assurer un stage natation dans le cadre des stages sportifs de la Toussaint,

Considérant l'intérêt de mutualiser les équipements sportifs,

Considérant la convention de mise à disposition des structures de la ville de Nangis à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne établie afin de fixer les conditions,

DECIDE

ARTICLE UN :
D'accepter et de signer la convention de mise à disposition des structures de la ville de Nangis à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et tout document afférent y compris les avenants.

ARTICLE DEUX :
D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 27 octobre 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Le 28 octobre 2026
077-247700701-20261028-2026126I0-AR
Publié le 28 octobre 2026